



Redressement, liquidation eurl, auto entrepreneur, site internet.

Par **pin up**, le **07/03/2011** à **16:35**

Bonjour,

ma société (eurl) est actuellement en redressement judiciaire. Un site de vente en ligne y est rattaché. Est-il concerné par ce redressement?

Puis-je vendre mon site à une autre personne et comment procéder, car je voudrais faire continuer ce site.

Puis-je ouvrir une activité différente de celle qui est en redressement actuellement (eurl), en tant qu'auto entrepreneur?

Si je demande par la suite la liquidation de mon eurl, mon activité d'auto entrepreneur sera-t-elle affectée par cette décision et l'interdiction pour le gérant (qui est de deux ans je crois) d'ouvrir un autre commerce s'applique-t-elle?

cette interdiction est-elle uniquement dans le même domaine? Exemple: puis-je ouvrir un centre de fitness, si je liquide mon eurl de vente de chaussures?

Merci pour vos réponses...